

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 9 janvier 2019 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absent : monsieur Robin Paradis.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

19-01-7349

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

Ouverture de la séance.

- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2018. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 décembre 2018 et des comptes à payer au 9 janvier 2019. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Prêt-à-camper/ Ouverture des soumissions et octroi du contrat. (Rés.)
 - 5.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 388 000\$ qui sera réalisé le 16 janvier 2019. (Rés.)
 - 5.3 Financement d'un montant de 388 000\$ relatif à un nouvel emprunt. (Rés.)
 - 5.4 Règlement décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2019. (Avis de motion et projet)
 - 5.5 Règlement modifiant le règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances à la suite de la légalisation du cannabis. (Avis de motion et projet)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 5.6 Bulletin municipal/ Conception/ Modification au contrat avec madame Annie Morin. (Rés.)
- 5.7 Installation d'équipement scientifique à la Pointe-des-Fortin/ Autorisations. (Rés.)
- 5.8 Règlement no. 07-212/ Modification. (Rés.)
- 5.9 Secrétaire administrative/ Changement aux conditions de travail. (Rés.)
- 5.10 Animatrice communautaire/ Changement aux conditions de travail. (Rés.)
- 5.11 Emploi étudiant Canada 2019/ Demande de subvention. (Rés.)
- 5.12 Modification au forfait de données/ Cellulaire du maire. (Rés.)
- 6.0 Sécurité publique :
 - 6.1 Sécurité civile/ Demande d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres – Volet 1. (Rés.)
 - 6.2 Incendie/ Schéma couverture de risques/ Rapport annuel 2018/ Dépôt et adoption. (Rés.)
- 7.0 Développement :
 - 7.1 MADA/ Comité de pilotage/ Révision de la politique/ Procès-verbal. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
 - 8.1 Rapport annuel/ Entretien de la route Verte. (Rés.)
- 9.0 Demande de soutien ou d'appui financier :
 - 9.1 Randonnée Vélo-Vallée/ Autorisation de passage. (Rés.)
- 10.0 Correspondance.
- 11.0 Affaires nouvelles :
 - 11.1 Nil.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

19-01-7350

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec lesdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que lesdits procès-verbaux reflète fidèlement les décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018 soient accepté tels que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DECEMBRE 2018

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2018.

19-01-7351

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 DECEMBRE 2018 ET DES COMPTES À PAYER AU 9 JANVIER 2019/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 9 janvier 2019 qui totalise un montant de 6 942.48\$.

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 décembre 2018 qui totalise un montant de 62 960.99\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

19-01-7352

GESTION/ PRÊT-À-CAMPER/ OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'article 936 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) stipule que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$, un contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend continuer à se conformer aux meilleures pratiques en cours dans l'administration publique pour la procédure d'appel d'offres,



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

la gestion du contrat au quotidien avec l'adjudicataire et ainsi que dans l'évaluation de rendement de ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'avec la résolution municipale no. 18-09-7276, la Municipalité a lancé la procédure d'appel d'offres pour trouver l'entrepreneur chargé de procéder à la fourniture et l'installation des yourtes en prêt-à-camper;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 13 novembre de l'année 2018 à 11h, les entrepreneurs suivants ont déposé un projet jugé conforme :

Entrepreneur	Prix soumissionné
Imago Structures	80 961.95\$ taxes comprises
BIOME 9160-8794 Québec Inc.	108 449.27\$ taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE l'estimation initiale des coûts rattachés à l'acquisition et l'installation des yourtes était plus bas que le résultat de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après analyse par Tourisme Côte-Nord mandataire de l'EPRT et Tourisme Québec, madame Annie Beaulieu a confirmé par écrit le 7 décembre 2018 que la Municipalité pouvait modifier son montage financier en retirant l'acquisition d'une roulotte pour combler le manque à gagner;

CONSIDÉRANT QUE connaissant ces nouvelles informations, le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation des yourtes en prêt-à-camper à Imago Structures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la soumission déposée par Imago Structures;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité à lancer les procédures et à signer tous les documents nécessaires officialisant l'octroi du contrat de fourniture et d'installation des yourtes en prêt-à-camper à l'entrepreneur Imago Structures pour un montant de 80 961.95\$ taxes incluses;

QUE Tourisme Côte-Nord, mandataire de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT), soit informée que la Municipalité modifie son projet initial en retirant l'acquisition d'une roulotte établie initialement à 15 000\$ pour accepter la soumission d'Imago Structures qui est plus élevée que les estimations initiales;

QUE les coûts rattachés à cette dépense soit affecté au projet financé par Tourisme Côte-Nord, la MRC de la Haute-Côte-Nord et la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-01-7353

GESTION/ RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 388 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 388 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts nos.	Pour un montant de \$
18-297	223 790 \$
18-297	164 210 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 18-297, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	16 000 \$	
2021.	16 600 \$	
2022.	17 100 \$	
2023.	17 900 \$	
2024.	18 500 \$	(à payer en 2024)
2024.	301 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 18-297 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements,



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-01-7354

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 388 000\$ RELATIF A UN NOUVEL EMPRUNT

Date d'ouverture :	9 janvier 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0714 %
Montant :	388 000\$	Date d'émission :	16 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, daté du 16 janvier 2019, au montant de 388 000\$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

16 000 \$	2,50000 %	2020
16 600 \$	2,65000 %	2021
17 100 \$	2,80000 %	2022
17 900 \$	2,95000 %	2023
320 400 \$	3,10000 %	2024

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,54919 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

16 000 \$	3,67000 %	2020
16 600 \$	3,67000 %	2021
17 100 \$	3,67000 %	2022
17 900 \$	3,67000 %	2023
320 400 \$	3,67000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,67000 %



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD

16 000 \$	3,94000 %	2020
16 600 \$	3,94000 %	2021
17 100 \$	3,94000 %	2022
17 900 \$	3,94000 %	2023
320 400 \$	3,94000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,94000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2019 au montant de 388 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 18-297. Ces billets sont émis au prix 98,00300 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2019

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2019.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 9 JANVIER 2019.

Roberto Emond, conseiller siège no. 3

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2019.

Avis de motion et
dépôt de projet de
règlement



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Avis de motion et
dépôt de projet de
règlement

19-01-7355

GESTION/ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1021 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1013 RELATIF AUX NUISANCES SUITE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond, conseiller, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement modifiant le règlement no. HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances à la suite de la légalisation du cannabis.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, LE 9 JANVIER 2019.

Roberto Emond, conseiller siège no. 3

Le directeur général profite également de l'occasion pour déposer au Conseil un projet de règlement modifiant le règlement no. HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances à la suite de la légalisation du cannabis.

GESTION/ BULLETIN MUNICIPAL/ CONCEPTION/ MODIFICATION AU CONTRAT AVEC MADAME ANNIE MORIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-12-7343 adoptant le budget d'opérations 2019 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dans ses prévisions budgétaires 2019 a accepté de majorer à la demande de Mme Morin les coûts de conception du bulletin municipal de 25\$/mois portant le total annuel à 1 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le contrat liant madame Annie Morin pour la conception du bulletin municipal soit revu à la hausse à raison de 125\$/mois pour 2019;

QU'un ajustement de la date de parution du bulletin municipal soit réalisé afin que ce dernier paraisse le ou vers le 15 de chaque mois afin d'inclure de l'information plus récente à propos de la séance mensuelle du conseil municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-01-7356

GESTION/ INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT SCIENTIFIQUE À LA POINTE-DES-FORTIN/ AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accueilli, le 3 décembre dernier, monsieur Cédric Chavanne, professeur en océanographie physique à l'Institut des sciences de la mer de l'Université du Québec à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chavanne a exposé de long en large tous les tenants et aboutissants de son projet d'installation d'équipement scientifique à la Pointe-des-Fortin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ciblé pour l'installation de l'équipement appartient à la Municipalité et qu'il est en zone fragile pour la conservation du milieu naturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'implantation et l'installation d'équipements scientifiques à la Pointe-des-Fortin dès le printemps 2019 sur le lieu établi avec l'UQAR;

QUE l'UQAR s'assure de respecter toutes les normes environnementales applicables pour ce lieu physique notamment en communiquant avec le MELCC pour l'enfouissement de câbles;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale de la Municipalité de négocier un coût pour la location du terrain puis à signer un bail avec l'UQAR, bail établissant les attentes de la Municipalité envers ce lieu important.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ RÈGLEMENT NO. 07-212/ MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2007 a été adopté un règlement portant le numéro 07-212 décrétant une dépense de 15 235 698\$ et un emprunt du même montant pour effectuer les travaux de contournement de la Route 138 pour la partie urbaine de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la totalité de la dépense décrétée par ce règlement devait être assumée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), tel que prévu à l'entente signée avec ledit ministère en date du 24 octobre 2007;

19-01-7357

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au règlement ont été exécutés par la Municipalité, tel que prévu à l'entente intervenue avec le MTQ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a assumé le coût des travaux, sauf quant à une somme de 61 200\$ empruntée pour couvrir la totalité du coût des travaux prévus audit règlement et exécutés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aux fins du Règlement 07-212, seule une somme de 61 200\$ a été financée par un emprunt effectué par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1076 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil de la municipalité peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le Règlement 07-212 décrétant une dépense de 15 235 698\$ et un emprunt du même montant pour effectuer les travaux de contournement de la Route 138 pour la partie urbaine de la municipalité de manière que le montant de l'emprunt soit de 61 200\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le titre du Règlement 07-212 adopté le 14 août 2007 est modifié pour qu'il se lise comme suit : «Décrétant une dépense de 15 235 698\$ et un emprunt de 61 200\$ pour effectuer les travaux de contournement de la Route 138 pour la partie urbaine de la municipalité»;

QUE l'article 2 du Règlement 07-212 est modifié pour remplacer les mots «quinze millions deux cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars (15 235 698,00\$) » par « soixante-et-un mille deux cent dollars (61 200\$)».

QUE l'article 3 du Règlement 07-212 est modifié pour remplacer les mots «quinze millions deux cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit dollars (15 235 698,00\$) » par « soixante-et-un mille deux cent dollars (61 200\$)».

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE/ CHANGEMENT AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-05-6929 permettant l'embauche de madame Nelly Tremblay en tant que secrétaire administrative à raison de 15 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du volume des tâches réalisées respectivement par le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe, il y avait lieu de déléguer certaines d'entre elles à la secrétaire administrative;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-01-7358

CONSIDÉRANT également que la numérisation des archives demandera davantage de temps pour rattraper les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu dans l'adoption de ses prévisions budgétaires 2019 d'augmenter à 20 heures/semaine l'horaire de la secrétaire administrative pour répondre à ces nouveaux besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'horaire de travail de madame Nelly Tremblay occupant le poste de secrétaire administrative soit modifiée pour qu'elle réalise un total de 20 heures/semaine rétroactif au 1^{er} janvier 2019;

QUE l'employé ait droit à tous les avantages sociaux qui s'appliquent à ses nouvelles conditions de travail;

QUE la nouvelle description des tâches soit réalisée par le directeur général et secrétaire-trésorier pour être présenté à madame Tremblay le ou vers le 15 janvier 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ ANIMATRICE COMMUNAUTAIRE/ CHANGEMENT AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 18-02-7113 permettant l'embauche de madame Henriette Emond en tant qu'animatrice communautaire à raison de 20 heures/semaine pendant 26 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal était conscient que l'année 2018 était une année de test pour cette nouvelle fonction d'animatrice communautaire;

19-01-7359

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est très satisfait du rendement donné par madame Emond de même que par l'utilité probante de cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE madame Emond a également demandé qu'une révision de son traitement soit considérée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu dans l'adoption de ses prévisions budgétaires 2019 de maintenir à 26 semaines l'animatrice communautaire, mais d'augmenter à 25 heures/semaine son horaire puis à réajuster son traitement à raison de 20\$/heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE l'horaire de travail de madame Henriette Emond occupant le poste d'animatrice communautaire soit modifiée pour qu'elle réalise un total de 25 heures/semaine dès son retour au travail en février 2019;

QUE l'employé ait droit à tous les avantages sociaux qui s'appliquent à ses nouvelles conditions de travail;

QUE le taux horaire de 20\$/h soit le même pour l'année financière 2020, que celui accordé en 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ EMPLOI ÉTUDIANT CANADA 2019/ DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de présenter trois (3) demandes d'aide financière, respectivement pour le bureau d'accueil touristique (1) et le camping (2), dans le cadre du programme Emploi étudiant Canada 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-01-7360

QUE monsieur Ulysse Rémillard soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs aux demandes d'aide financière présentées dans le cadre du programme Emploi Étudiant Canada 2019.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

GESTION/ MODIFICATION AU FORFAIT DE DONNÉES/ CELLULAIRE DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté antérieurement la résolution no. 18-03-7143 établissant les ajustements apportés au forfait de données cellulaires du maire à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le maire a procédé à la mise à niveau de son appareil en novembre 2018;

19-01-7361

CONSIDÉRANT QUE cette mise à niveau a apporté des changements à la baisse au forfait de données cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajuster en conséquence le montant à verser au maire pour l'utilisation de son cellulaire dans le cadre de sa fonction de maire;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-01-7362

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à verser au maire l'équivalent de 50% du montant mensuel de 70.67\$ pour son forfait de téléphonie cellulaire.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

SÉCURITÉ PUBLIQUE/ SÉCURITÉ CIVILE/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX SINISTRES – VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 1 310.18 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 2 210.18\$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la Municipalité autorise monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

SÉCURITÉ PUBLIQUE/ INCENDIE/ SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES/ RAPPORT ANNUEL 2018/ DÉPOT ET ADOPTION



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le document suivant préparé par monsieur Martin Bouchard, directeur du Service des incendies de la Ville de Forestville, soit adopté :

 Rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2018

19-01-7363

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

DÉVELOPPEMENT/ MADA/ COMITÉ DE PILOTAGE/ RÉVISION DE LA POLITIQUE/ PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la rencontre du 11 décembre 2018 du comité de pilotage de la révision de la politique MADA de même que ses recommandations soient acceptés.

ADOPTÉ.

19-01-7364

Gontran TREMBLAY, maire

LOISIRS ET CULTURE/ RAPPORT/ ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT QUE dans le Programme d'entretien de la Route verte, le ministère des Transports du Québec a confirmé l'octroi d'une aide financière s'élevant à 1 125\$ pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Municipalité a exécuté des travaux d'entretien des sections de la piste cyclable dont elle a la responsabilité pour une somme de 2 516.36\$;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'activités a été présenté au Conseil;

19-01-7365

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les dépenses 2018 relatives à l'entretien de la Route soient acceptées;

QUE la présente résolution et le rapport d'activités soient acheminés au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Gontran TREMBLAY, maire

DEMANDE DE SOUTIEN OU D'APPUI FINANCIER/ RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE/ AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise le passage des cyclistes lors de la Randonnée Vélo-Vallée le 30 juin 2019;

QUE la Municipalité permette l'accès aux installations du Bureau d'accueil touristique afin d'accueillir si l'organisation le désire, le départ d'un groupe de cyclistes;

19-01-7366

QUE l'événement soit annoncé dans les médias municipaux (site web, bulletin municipal, page Facebook) et TVR7.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h32 pour se terminer à 19h33.

Sujets :

 Une contribuable demande que le numéro de téléphone de la salle de quilles soit réinséré dans le bulletin municipal

Info

FERMETURE DE LA SÉANCE

Info

À 19h34, il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

19-01-7367

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et secrétaire-
trésorier